

Arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n°2836-19 du 21 rabii I 1441 (19 novembre 2019) prorogeant le délai d'exigibilité de la licence d'exportation des marchandises figurant sur la liste de l'annexe II de l'arrêté du ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n°1308-94

Le ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique,

Vu l'arrêté du ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n°1308-94 du 7 kaada 1414 (19 avril 1994) fixant la liste des marchandises faisant l'objet des mesures de restrictions qualitatives à l'importation et à l'exportation, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, chargé du commerce extérieur n°3175-16 du 12 octobre 2016 ;

Après avis du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts,

Arrête

Article premier : Est prorogé, jusqu'au 31 décembre 2023, le délai d'exigibilité de la licence d'exportation des marchandises annexées au présent arrêté et figurant sur la liste de l'annexe II de l'arrêté ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n°1308-94.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la date de sa publication au *Bulletin officiel*.

Annexe de l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n°2836-19 prorogeant le délai d'exigibilité de la licence d'exportation des marchandises figurant sur la liste de l'annexe II de l'arrêté du ministre du commerce extérieur, des investissements extérieurs et de l'artisanat n°1308-94

Liste des marchandises faisant l'objet d'une licence d'exportation jusqu'au 31 décembre 2023

NUMERO DE NOMENCLATURE	DESIGNATION DES PRODUITS
1212.20.90.91	Algues brutes
Ex 1302.31.10.00	Agar agar modifié
Ex 1302.31.90.00	Autres
1212.29.11.00	Présentées à l'état congelé
1212.29.19.00	Autre
1212.29.90.10	Sur support
1212.29.90.98	autres